

## Ficha de Dados de Segurança

Em conformidade com a 1907/2006/EC, Artigo 31

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

### Section 1: Identification du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identificateur du produit

<i>Nom commercial:</i>	<b>Alg-a-Mic</b>
------------------------	------------------

#### 1.2 Utilisations identifiées du mélange et contre-indications d'utilisation

<i>Utilisations identifiées du mélange:</i>	<b>Engrais</b>
---	----------------

#### 1.3 Détails relatif au fournisseur de la Fiche de Sécurité:

<i>Fournisseur:</i>	Pol. Industrial Lezama-Leguizamon C/ Gorbeia nº 11 (48450) Etxebarri – Bizkaia Espagne <a href="http://www.biobizz.com">www.biobizz.com</a> Tel: 0034 944 657 951
---------------------	--

<i>Personne compétente chargée de la Fiche de Sécurité:</i>	<b>Département des exportations</b>
---	-------------------------------------

#### 1.4: Numéro de téléphone d'urgence:

<b>+34 944657951</b>
----------------------

### Section 2: Identification des risques

#### 2.1 Classification du mélange

*Classification conforme à la Réglementation (EC) No 1272/2008:*

*Le produit n'est pas classifié selon la Réglementation CLP*

*Classification conforme à la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC:*

*Non classifié comme étant dangereux*

#### 2.2 Éléments de l'étiquette:

<i>Étiquetage conforme à la Réglementation (EC) No 1272/2008:</i>	<b>Aucun</b>
---	--------------

<i>Pictogramme de mise en garde:</i>	<b>Aucun</b>
--------------------------------------	--------------

<i>Mot de signalement:</i>	<b>Aucun</b>
----------------------------	--------------

<i>Mention de danger:</i>	<b>Aucun</b>
---------------------------	--------------

*Déclaration de précaution:*

<i>P235+P410</i>	<b>Conserver dans un endroit frais, à l'abri du soleil.</b>
------------------	---

<i>P302+P350</i>	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver à l'eau savonneuse.</b>
------------------	--

<i>P304+P340</i>	<b>SI INHALE: Emmenez la victime à l'air frais, et placez-la dans une position qui lui permette de bien respirer.</b>
------------------	---

<i>P305+P351+P338</i>	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez délicatement à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Si vous y parvenez et si cela est applicable, retirez les lentilles de contact. Continuez de rincer.</b>
-----------------------	--

#### 2.3 Autres risques:

<b>Aucun</b>
--------------

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

### Section 3: Composition/informations relatives aux ingrédients

<i>Ingrédients dangereux (préciser)</i>	N/A
<i>Numéro de registre CAS</i>	N/A

### Section 4: Premiers Secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<i>Informations générales:</i>	Aucune assistance médicale immédiate n'est requise. Selon les connaissances dont nous disposons à ce jour, aucun danger n'a été constaté pour les êtres humains et l'environnement, si le produit est correctement utilisé.
<i>Inhalation:</i>	Ventilez bien la zone et sortez à l'air libre.
<i>Contact avec la peau:</i>	Retirez les vêtements contaminés. Rincez à l'eau savonneuse. Lavez les vêtements.
<i>Contact avec les yeux:</i>	Rincez immédiatement à grande eau, pendant au moins 10 minutes. Soulevez bien les paupières pour rincer entièrement.
<i>Ingestion:</i>	Rincez la bouche, donnez à boire. Si l'individu n'est pas conscient, ne faites pas vomir.
<i>Protection personnelle du secouriste:</i>	Doit porter l'équipement de sécurité requis (gants en latex)

#### 4.2 Effets et symptômes les plus importants, sévères et à retardement

<i>Inhalation:</i>	Irritation possible des voies respiratoires
<i>Peau:</i>	Irritation possible en fonction de la durée de contact avec le produit
<i>Yeux:</i>	Irritation possible en fonction de la durée de contact avec le produit
<i>Ingestion:</i>	Irritation possible de la bouche et des voies respiratoires

#### 4.3 Indication concernant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécifique

En cas d'accident, cherchez immédiatement de l'aide et communiquez cette Fiche de Sécurité.

### Section 5: Mesures anti-incendie

<i>Type d'incendie:</i>	Non inflammable
<b>5.1 Moyen d'extinction:</b>	
<i>Moyens d'extinction adaptés:</i> Diffuseur d'eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2)	
<i>Moyens d'extinction inadaptés:</i> Aucun	
<b>5.2 Dangers spécifiques associés à la substance:</b>	
En cas d'incendie, évitez d'inhaler les fumées, elles pourraient être toxiques (NOx, COx)	
<b>5.3 Recommandations aux pompiers:</b>	
En cas d'incendie et de contact proche, portez les équipements de sécurité nécessaires (vêtements résistants à la chaleur et systèmes d'aide à la respiration)	

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

## Section 6: Mesures en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de sécurité et procédures d'urgence

*Pour le personnel n'intervenant pas:*

Se tenir à l'écart de la zone d'intervention

Alerter votre Responsable

*Pour le personnel intervenant:*

Porter des vêtements capables de protéger intégralement votre peau, des gants en latex et des lunettes de sécurité.

Voir également la Section 8

### 6.2 Précautions environnementales:

Si possible, stockez la substance dans un container propre, afin de réutiliser ou de jeter le produit. Évitez de décharger la substance dans la nature; les Autorités de contrôle compétentes pourraient en être informées.

### 6.3 Méthodes et matériel pour le nettoyage:

En cas de déversement accident, vous devez immédiatement nettoyer la zone contaminée, en vous équipant de vêtements de protection (tenue, gants en latex et lunettes de sécurité).

Si possible, stockez la substance dans un container propre, afin de réutiliser ou de jeter le produit. Si possible absorbez le produit avec un matériau inerte.

Après avoir éliminé le produit, nettoyez la zone avec de l'eau et autres moyens adaptés.

### 6.4 Référence aux autres sections:

Reportez-vous aux Sections 8 et 13.

## Section 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à suivre pour une manipulation en toute sécurité

Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Voir également la Section 8.

Avant d'accéder aux zones où vous mangez, débarrassez-vous des vêtements contaminés.

Respectez toujours les règles d'hygiène en vigueur, ne buvez pas et ne mangez pas dans les espaces de travail.

### 7.2 Conditions de stockage, y compris incompatibilités

Assurez-vous que les containers sont bien fermés et se trouvent dans une zone bien ventilée, à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Engrais destiné à l'agriculture et à l'usage domestique

## Section 8: Exposure control/ Personal protection

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limitation d'exposition n'a été établie. Les valeurs DNEL et PNEC relatives aux oligomères sont communiquées à la suite:

*Valeurs Dose dérivée sans effet (DNEL): N/I*

*Valeurs DNEL- Population générale: N/I*

*Valeur Concentration sans effets prévus (PNEC): N/I*

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

### 8.2 Contrôle de l'exposition

*Contrôles techniques appropriés:* N/I

*Équipement de protection personnelle:*

L'équipement de protection personnelle doit être conforme à la Norme UNI-EN en vigueur

**Protection des yeux/du visage:** N/I

**Protection de la peau:** N/I

**Protection des voies respiratoires:** N/I

*Contrôles d'exposition environnementale:* N/I

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations relatives aux propriétés chimiques et physiques

*Apparence (25°C):*

<i>État:</i>	<b>Liquide légèrement visqueux</b>	
<i>Couleur:</i>	<b>Vert</b>	
<i>Odeur:</i>	<b>Caractéristique</b>	
	Valeur	Remarque
<i>pH</i>	<b>4,5</b>	
<i>Point de mélange/Point de congélation</i>	<b>N/I</b>	
<i>Point d'ébullition initial/Intervalle d'ébullition</i>	<b>N/I</b>	
<i>Taux d'évaporation</i>	<b>N/I</b>	
<i>Densité relative</i>	<b>1,064</b>	
<i>Solubilité (kg/L)</i>	<b>N/I</b>	
<i>Température de décomposition</i>	<b>N/I</b>	
<i>Viscosité (P, 0.1 Pa·s)</i>	<b>1,1</b>	
<i>Propriétés explosives</i>	<b>N/I</b>	
<i>Propriétés d'oxydation</i>	<b>N/I</b>	

### 9.2 Autres informations:

<i>Miscibilité</i>	<b>N/I</b>
<i>Liposolubilité:</i>	<b>N/I</b>
<i>Conductivité: ms/cm</i>	<b>69,9</b>
<i>Propriétés relatives à cette catégorie de substance:</i>	<b>N/I</b>

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>
Stable sous conditions normales
<b>10.2 Stabilité chimique</b>
Stable sous conditions normales
<b>10.3 Risques de réactions dangereuses</b>
N/I
<b>10.4 Conditions à éviter</b>
Éviter les températures élevées
<b>10.5 Matériaux incompatibles</b>
N/I
<b>10.6 Produits à décomposition dangereuse</b>
Aucun connu à ce jour

## Section 11: Informations toxicologiques

<b>11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques</b>	
- <i>Toxicité sévère:</i> N/I	
- <i>Irritation:</i> N/I	
- <i>Corrosivité:</i> N/I	
- <i>Sensibilisation:</i> N/I	
- <i>Toxicité à doses multiples:</i> N/I	
- <i>Cancérogénicité:</i> N/I	
- <i>Mutagénicité:</i> N/I	
- <i>Toxicité pour la reproduction:</i> N/I	
<i>Informations toxicologiques concernant le mélange:</i>	N/I
<i>Inhalation:</i>	L'inhalation du produit est peu probable sous conditions de travail correctes
<i>Yeux et peau:</i>	Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux selon la durée de contact avec le produit
<i>Ingestion:</i>	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

Impression	Jan-2019	Alg-a-Mic	Révision	2019
------------	----------	-----------	----------	------

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

N/I

### 12.2 Résistance et dégradabilité

N/I

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

N/I

### 12.4 Mobilité dans le sol

N/I

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N/I

### 12.6 Autres effets secondaires

N/I

## Section 13: Considérations de mise au rebut

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Les réglementations nationales, locales et Européennes concernant la mise au rebut des substances de ce type doivent être respectées.

Emballage: à éliminer selon les réglementations en vigueur.

## Section 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Réf. UN

Non considéré comme dangereux pendant les phases de transport.

### 14.2 Nom d'expédition

N/A

### 14.3 Catégorie de risque (transport)

N/A

### 14.4 Type d'emballage

N/A

### 14.5 Risques environnementaux

Polluant environnemental ADR:

NON

Polluant marin IMDG:

NON

### 14.6 Précautions spécifiques pour l'utilisateur

N/I

### 14.7 Transport en gros conformément à l' Annexe II de la Directive MARPOL 73/78 et du Code IBC

N/I

Impression

Jan-2019

Alg-a-Mic

Révision

2019

## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1 Règlementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement/Législation spécifique concernant le mélange/la substance

Aucune réglementation spécifique ne s'applique à cette substance.

### 15.2 Évaluation de sécurité chimique

Aucune évaluation n'a été effectuée concernant la sécurité chimique de la substance.

## Section 16: Autres informations

### 16.1 Signalement des modifications

Remplace la version précédente de cette Fiche de Sécurité. Reformatté conformément à la Direction 1907/2006.

### 16.2 Démenti

Toute déclaration contenue dans cette présente Fiche, ou dans les documents qui y sont associés, expressément ou implicitement, ou en rapport avec les brevets délivrés ou en attente, sont la propriété exclusive du fabricant. Les informations contenues dans cette fiche a été assemblées par le fabricant sur la base de ses propres études et sur le travail des autres. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans le présent document. Le fabricant ne sera pas responsable des dommages directs, spéciaux ou consécutifs découlant du non-respect des consignes livrées dans cette fiche.

La substance ne contient aucun OGM. Le produit est certifié biologique, selon la norme internationale en vigueur.